



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040175

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/03/2024 12H44 C:000040 I:29350
V/REF : 935836
V/Email reçu le Mercredi 20/03/2024 à 12H44

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 00760
IMMEUBLE : RUE DU CENTRE
1/2/3/4/5/6/7/9/11 R.DU CENTRE
71100 SAINT REMY

Feillens, le 11 Avril 2024

Référence Marché: M_230617004-1

LOCALISATION : 1 RUE DU CENTRE - ST REMY - MR VIVANT 0676471671 - 0385434996
RDC - LOGT 1001

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE SOUS EVIER ET FUITE SOUS LAVABO
PL00001 - PL00004 X 2
VERIFIER LA PRESSION DU ROBINET QUI SERAI TROP FORTE SUITE AU RAPPORT
DE ISERBA EN PIECE JOINTE

Donneur d'ordre : Mme G. CORDIER

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 21 MARS 2024 A 13H30
RECHERCHE DE FUITE SOUS L'EVIER
RESSERRAGE EVACUATION DE L'EVIER
RECHERCHE DE FUITE SOUS LAVABO
REPLACEMENT DU SIPHON ET BONDE DE LAVABO
CONTROLE D'ETANCHEITE
LAVABO EN PARTIE DECROCHER DU MUR
NOUVELLE INTERVENTION POUR REFIXATION (VU AVEC MME JOUVENCEAU)
POUR LE PROBLEME DE PRESSION IL S'AGIT D'UN PROBLEME DE CHAUDIERE

LE 3 AVRIL 2024 A 8H15
DEPOSE DU LAVABO
RENFORCEMENT CLOISON PLACO
REBOUCHAGE ET REMONTAGE DU LAVABO
CONTROLE D'ETANCHEITE

OBSERVATIONS :

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	51,31	51,31
3,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,04	123,12
1,00	PL00025-Rempl.bonde vidage lavabo/bidet	1	51,31	51,31
1,00	PL00026-Rempl.siphon joint intégré polyp	1	51,31	51,31
3,25	PL00004-H(s) main d'oeuvre	2	41,04	133,38
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	51,31	51,31
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	Kilo(s) de platre	2	3,78	7,56
1,00	PLAQUE EN BOIS X 2	2	15,91	15,91
TOTAL H.T.				485,21
T.V.A. a 10,00%				48,52
TOTAL T.T.C.En EURO				533,73

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040175

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 935836 du 20/03/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE CHALON SUR SAONE
14, rue Charles DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE
CEDEX
Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

1 RUE DU CENTRE

71100 ST REMY

Référence de la Demande

N°: 746 031 du 20/03/2024

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00760-00005-00001-00001 H / Type 4

Etage : RDC

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230617002-1

Délai

Date limite exécution : 04/04/2024

Observations

MUT DU 29/02/2024 VACANT/VIVANT

PB FUITE SOUS EVIER ET LAVABO

FUITE SOUS EVIER IMPORTANTE SELON LOCATAIRE

MR VIVANT 06-76-47-16-71

03-85-43-49-96

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	92,36	92,36	9,24	101,60
PL00004 FUITE SOUS EVIER	1,50	41,05	61,58	6,16	67,74
PL00004 FUITE SOUS LAVABO	1,50	41,05	61,58	6,16	67,74
				Total H.T.	215,52
				Total TVA	21,56
				Total TTC	237,08

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE



Bon de Commande

N° : 935836 du 20/03/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

Demande de travaux suivie par RAGEOT Emmanuel le 20/03/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 RUE DU CENTRE 71100 ST REMY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **20/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 935836